

ANNEXE 2
(point 4.5)

**MESSAGE DU COMITE DES MINISTRES
AUX COMITES DIRECTEURS DU CONSEIL DE L'EUROPE
SUR L'APPROCHE INTEGREE DE L'EGALITE**

1. Le Comité des Ministres considère que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes devrait devenir une question centrale et permanente pour le Conseil de l'Europe. Il devrait être reconnu par le plus grand nombre que la promotion de l'égalité concerne à la fois les femmes et les hommes et l'ensemble de la société. L'un des moyens de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes est la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité. Elle signifie la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. Concrètement, cela implique que les besoins, les intérêts, les compétences et les talents tant des femmes que des hommes soient pris en compte.

2. Le Comité des Ministres se félicite du travail accompli par le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) sur l'approche intégrée de l'égalité. Grâce aux travaux d'un Groupe de spécialistes, le CDEG a établi un rapport qui définit le cadre conceptuel de l'approche intégrée et une méthodologie pour sa mise en œuvre, accompagnés d'exemples de bonne pratique. Le Comité des Ministres est convaincu que l'approche intégrée de l'égalité est une stratégie importante, non seulement parce qu'elle favorise l'égalité et fait apparaître la dimension "égalité des sexes" de toute politique et de toute activité, mais aussi parce qu'elle utilise pleinement toutes les ressources humaines et qu'elle devrait déboucher sur une politique mieux éclairée et mieux ciblée.

3. Le Comité des Ministres demande donc à tous les Comités directeurs du Conseil de l'Europe de bien vouloir étudier attentivement le rapport annexé sur l'approche intégrée de l'égalité, afin de s'en inspirer et de mettre en œuvre cette stratégie dans leur programme d'activités. En préparant leurs programmes d'activités, en particulier, les Comités devraient réfléchir attentivement à 1) la pertinence et l'intérêt de l'activité à la fois pour les femmes et pour les hommes ; 2) l'existence éventuelle de différences entre les femmes et les hommes dans le domaine d'activité en ce qui concerne les droits, les ressources, les positions, la représentation, les valeurs et les normes.